

L'Opus Dei n'a pas été condamnée par la justice.

5 avr. 2013

Contrairement à une information erronée publiée sur internet, l'Opus Dei n'a jamais été condamnée par la justice. Elle n'a en effet jamais été citée à comparaître dans l'affaire Catherine Tissier visée par cette information.

Pour comprendre les différents aspects de cette affaire, nous vous invitons à lire la chronologie exacte

des faits dans cette rubrique de
presse ainsi que cet article.

Et à prendre contact avec notre
service de communication au 06 73
79 49 34.

Paris, le 5 avril 2013

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-fr/article/lopus-dei-
na-pas-ete-condamnee-par-la-justice/](https://dev.opusdei.org/fr-fr/article/lopus-dei-na-pas-ete-condamnee-par-la-justice/) (9
août 2025)